

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Lundi 04 Novembre 2024

Date de convocation

Le 21 Octobre 2024

Nombre
d'Administrateurs

En exercice..... 17

Présents..... 10

Voteants..... 11

DL-2024-19

Objet

Modification du plan
de financement de
l'Opération FSE « La
Cellule Emploi » 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 04 Novembre à Dix-Huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente.

Étaient Présents :

Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente, Madame Mathilde BARBIEUX, Madame Priscilla DZIEMBOWSKI, Monsieur Joël QUENTIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Madame Marie-Thérèse HOUZEZ, Monsieur Christian CHATELAIN, Monsieur Bruno MOUFTIEZ, Monsieur Bruno LECLERCQ, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY.

Étaient Absents excusés :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, Monsieur Jean-Claude VILLAIN, (donne procuration à Monsieur Joël QUENTIN), Monsieur Jean-Noël DUPONT,

Étaient Absents :

Monsieur Frédéric DEROT, Madame Martine WOLF, Madame Janine LECAILLE, Madame Loetitia ARENA.

Exposé :

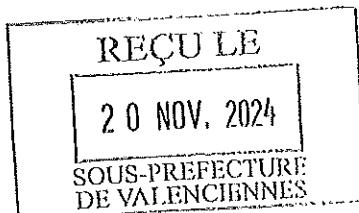
Vu le précédent plan de financement FSE, voté en Conseil d'Administration du CCAS de Marly le 10 Avril 2024, et qui prenait en compte les années d'activités 2024 et 2025 de la Cellule Emploi,

Considérant la réévaluation, par Europe en Hainaut, des dispositions de l'AAP FSE et de sa temporalité, passant d'un conventionnement de deux ans à un autre d'une seule année et ne couvrant donc plus que 2024,

Considérant qu'en accord avec les règles d'éligibilité du Fonds Social Européen, le CCAS a fléché le nombre d'heures d'interventions affectées à l'opération et met donc à la disposition de la « Cellule Emploi » M Tourneur à hauteur de 0,6 ETP, M Petit à hauteur de 0,4 ETP, M Marchant à hauteur de 0,2 ETP, Mme Komorowski à hauteur de 0,15 ETP jusqu'en Mars puis remplacée par Mme Pamart d'Avril 2024 à décembre 2024;

Considérant que les dépenses prévisionnelles de personnel, pour la seule année 2024, et au prorata du nombre d'heures réalisées dans le cadre de l'opération FSE, atteignent 64 178,97 euros ;

.../...



C.C.A.S. DE MARLY (59)
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE
 COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
 Séance du 04 Novembre 2024

Considérant que le CCAS a choisi le système du Taux Forfaitaire de 15% pour le calcul des dépenses indirectes et que celles-ci atteignent, de ce fait et pour l'année 2024, 9 626,85 euros.

Considérant que le budget global de l'opération FSE « La Cellule Emploi » regroupant les dépenses (frais de personnel et dépenses indirectes) et les recettes (subventions et autofinancement) se présente comme tel :

Type	Année 1 - 2024		Type	Année 1 - 2024	
Total des dépenses	73 805,82 €	100,00 %	Total des ressources	73 805,82 €	100,00 %
dont			dont		
Dépenses directes	64 178,97 €	86,96 %	FSE sollicité	35 000,00 €	47,42 %
Dépenses indirectes	9 626,85 €	13,04 %	Contrat Ville sollicité	10 000,00 €	13,55 %
			Autofinancement	28 805,82 €	39,03 %

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le plan de financement de l'Opération « Cellule Emploi » pilotée par le CCAS de Marly
- De permettre au Directeur du CCAS de Marly de clôturer l'appel à projet FSE+ de l'Europe.

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Madame La Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

- Approuve le plan de financement de l'Opération « Cellule Emploi » piloté par le CCAS de Marly
- Autorise le Directeur du CCAS de Marly à clôturer l'appel à projet FSE+ de l'Europe.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

REÇU LE

20 NOV. 2024

SOUS-PREFECTURE
DE VALENCIENNES

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE
Président.



Affiché le

Transmis en Sous-préfecture le 20/11/2024...

Document exécutoire à compter du 20/11/2024

Notifié à l'intéressé le

Publié le 25/03/2025